



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 071-19 C

Objet : RD - Attribution de subventions à l'association Roue Libre

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida - de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoit Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Sylvie Koska - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 071-19 C

objet **RD - Attribution de subventions à l'association Roue Libre**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que Grand Chambéry s'est engagé sur des enjeux essentiels en matière de transport et de déplacement afin de préserver la qualité et l'attractivité de l'agglomération.

Dans le cadre de cette politique, Grand Chambéry travaille en lien avec des associations œuvrant dans le domaine des déplacements urbains, et notamment avec l'association Roue Libre soutenue financièrement par la Communauté d'agglomération depuis 2004 sur différentes missions.

Cette année encore l'association Roue Libre, a sollicité Grand Chambéry pour le versement d'une subvention, au titre de 2019. Il est donc proposé qu'une subvention, à hauteur de 5 000 €, lui soit accordée pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- 3 500 € pour l'opération « Vél'osons 2019 »,
- 1 500 € pour la finalisation de l'outil Cyclofiches et les ateliers de réparation participatifs solidaires.

Un courrier d'attribution précisera les modalités de versement de la subvention :

- une première partie du montant sera versée à hauteur de 80 % des montants totaux dans le mois suivant le vote du budget par Grand Chambéry et à réception de la demande d'acompte,
- le solde sera versé dans le mois qui suivra les remises du bilan d'activités correspondant à chaque action et à réception par Grand Chambéry du compte de résultat et du bilan comptable de l'exercice de référence.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement à l'association Roue Libre d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2019, à hauteur de 5 000 €,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 071-19 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de subventions à l'association Roue Libre

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 -
Aux associations

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21919H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21919H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019